

Madame, Monsieur,

Les manuels scolaires vont être distribués à votre enfant en fonction de ses apprentissages (classe, langue vivante,...). **Ces manuels scolaires sont prêtés nominativement aux élèves.** Ceux-ci sont sous la responsabilité de l'élève et de ses parents. **Vous êtes financièrement responsables en cas de détérioration ou de perte des manuels même quand l'enseignant tolère que les manuels restent dans sa salle de cours pour éviter la surcharge des cartables.**

Dès à présent, il vous est demandé :

- **De noter la classe, l'année scolaire et le nom, le prénom de votre enfant dans chaque manuel**
- De **couvrir** chaque manuel
- **De vérifier (numéro de livres, état) et signer la fiche de prêt de livres, elle est à rendre au professeur principal.** Toute remarque est à signaler sans délai directement au secrétariat d'intendance.

Pour information, vous trouverez ci-dessous le prix indicatif des manuels scolaires, ces prix sont mis à jour chaque année et ne vous sont présentés qu'à titre indicatif (prix éditeur).

	6ème	5ème	4ème	3ème
Français	28.70 €	28.50 €	29 €	29.50 €
Maths	25.50 €	36 €	36 €	33.50 €
Histoire / géo			32.50 €	32.50 €
Sc et technologie	23.60 €			
SVT				32.50 €
Physique – chimie				33 €
Italien LV2		24.40 €	24.40 €	23.90 €
Italien bilingue	23.90 €	23.90 €	27 €	27 €
Espagnol		22.95 €	22.95 €	20.40 €

En cas de perte d'un manuel, celui-ci sera facturé à 100% du prix d'achat.

En cas de dégradation d'un manuel, une pénalité allant de 25% à 100 % du prix d'achat sera appliquée.

Ces facturations sont appliquées selon la décision du Conseil d'Administration en date du 18 juin 2024.

La restitution des manuels scolaires se fera en fin d'année scolaire selon un planning défini par l'administration. Aucune restitution en dehors de ce planning ne pourra se faire.

Le secrétariat d'intendance